

Système D'Echanges Electrique Ouest Africain (EEEOA) D'Energie

**Rapport de l'auditeur indépendant
sur les états financiers**

Exercice clos le 31 décembre 2015

SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2015

Messieurs les Membres du Conseil Exécutif
du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain
(EEEOA)

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Secrétariat Général, conformément aux termes de référence de l'audit externe, nous avons procédé à la vérification annuelle des états financiers du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) qui comprennent un état de la situation financière présentant des actifs nets équilibrés aux fonds cumulés arrêtés à deux millions deux cent quarante-quatre mille soixante-six (2 244 066) UC au 31 décembre 2015, un état de la performance financière dégageant un déficit de l'exercice transféré sur les fonds cumulés de montant un million soixante-douze mille cinq cent soixante un (1 072 561) UC, un état des variations des actifs nets dont le solde au 31 décembre 2015 s'élève à deux millions deux cent quarante-quatre mille soixante-six (2 244 066) UC, un état des flux de trésorerie présentant un solde de clôture de montant cinq cent cinq mille quatre cent huit (505 408) UC ainsi que des notes aux états financiers (l'ensemble étant ci-après dénommé « les états financiers »). Ces états financiers ont été établis par le Secrétariat Général de l'EEEOA sur la base des règles et méthodes comptables décrites dans la note 2 des « NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS ».

Responsabilité du Secrétariat Général pour les états financiers

Le Secrétariat Général est responsable de l'établissement et de la présentation sincère des états financiers du Système d'Échange d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) conformément aux Normes Comptables Internationales du Secteur Public (IPSAS/ NICSP) décrites dans les notes aux états financiers (Note 2) ci-après, ainsi que d'un contrôle interne qu'elle juge nécessaire pour permettre l'établissement de ces états de synthèse ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces états financiers.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique, de planifier et de réaliser l'audit en vue d'obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

1. OPINION SUR LES ÉTATS FINANCIERS

A notre avis, les états financiers du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) au 31 décembre 2015 constitués de l'état de la situation financière, de l'état de la performance financière, de l'état des variations des actifs nets, de l'état des flux de trésorerie ainsi que des notes aux états financiers ci-joints sont réguliers et sincères et présentent de manière régulière et sincère la situation financière de l'EEEOA ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2015 conformément aux règles et méthodes comptables décrites dans la note 2 des « NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS ».

2. PRINCIPES COMPTABLES ET RESTRICTION SUR LA DISTRIBUTION ET L'UTILISATION DU PRÉSENT RAPPORT

2.1. Référentiel comptable

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention du lecteur sur la note N° 2 des « NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS » qui décrit les principes comptables suivis. Les états financiers ont été établis pour satisfaire aux obligations de suivi comptable et financier du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA) telles que définies dans la convention et les documents afférents. En conséquence, ces états financiers peuvent ne pas convenir pour répondre à un autre objectif.

2.2. Restriction sur l'utilisation du rapport

Le présent rapport est préparé conformément à un énoncé de travaux convenu et à son utilisation prévue. Il est donc destiné exclusivement à l'information et à l'utilisation du Secrétariat Général du Système d'Échanges d'Énergie Électrique Ouest Africain (EEEOA), aux organes de l'EEEOA, aux gouvernements de la Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), il ne devra être utilisé à aucune autre fin.

Lomé, le 12 septembre 2016.

Deloitte Togo

d. Madjo
Gagnon Ohin MADJRI
Expert-Comptable Diplômé

Secrétaire Général

S. A. KI
Nom et signature

Président du Conseil Exécutif

ATIKU
Nom et signature DR. A. T. ATIKU

ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2015

ETAT DE SITUATION FINANCIERE

(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31-12-2015</u>	<u>Solde au 31-12-2014</u>
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles	2.2.6.	52 580	70 412
Immobilisations corporelles	2.2.7.	507 571	478 348
Total Actifs immobilisés		<u>560 151</u>	<u>548 760</u>
Actifs courants			
Especes et Banques	2.2.9.	505 407	1 541 779
Créances sur les opérations de changes	2.2.10.	1 251 825	1 135 673
Autres créances	2.2.11.	491 083	466 988
Charges constatées d'avances	2.2.12.	50 066	30 005
Total Actifs courants		<u>2 298 381</u>	<u>3 174 445</u>
Passif exigibles à court terme			
Comptes Créditeurs	2.2.13.	582 857	270 567
		<u>1 715 524</u>	<u>2 903 878</u>
Passif exigibles à long terme			
Provision pour indemnités de départ	2.2.14.	11 248	105 468
Subvention d'équipement	2.2.15.	20 361	30 543
		<u>31 609</u>	<u>136 011</u>
Total Passif		<u>614 466</u>	<u>406 578</u>
Actif net	2.2.18.	<u>2 244 066</u>	<u>3 316 627</u>
Fonds Cumulés		<u>2 244 066</u>	<u>3 316 627</u>

Les notes ci-jointes sont parties intégrantes de l'état de situation financière de l'exercice clos le 31 decembre 2015

ETAT DE PERFORMANCE FINANCIERE
(Montants exprimés en UC)

	Notes	Solde au 31-12-2015	Solde au 31-12-2014
RECETTES D'EXPLOITATION			
Contributions des membres		4 085 519	4 135 564
Subventions recues		-	5 694
Total Recettes d'exploitation	2.2.1.	4 085 519	4 141 258
Accroissement / Diminution de la charge de depreciation		548 510	(253 664)
RECETTES TOTALES		4 634 029	3 887 595
DEPENSES D'EXPLOITATION			
Depenses du personnel	2.2.2.	(2 262 972)	(1 526 119)
Frais généraux	2.2.3.	(447 542)	(373 409)
Dépenses administratives	2.2.4.	(929 274)	(941 044)
Conseil Executif et Reunions de comités	2.2.5.	(807 483)	(482 165)
Dépenses d'exploitation avant amortissement		(4 447 271)	(3 322 737)
Augmentation de la dotation d'ammortissement sur la période		(116 594)	(158 694)
Diminution de la subvention d'équipement		10 181	15 207
Less Capital Grants			
Total dépenses		(4 340 859)	(3 466 224)
Recettes financières	2.2.8.	34 443	5 623
Depenses financières	2.2.8.	(90 329)	(209 528)
Depenses financières nettes	2.2.8.	(55 886)	(203 905)
Surplus/(Deficit) de l'exercice transféré sur les fonds cumulés	2.2.17.	237 285	217 465

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31-12-2015</u>	<u>Solde au 31-12-2014</u>
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation			
Rentrée nettes liées à l'exploitation	2.2.16.	(908 387)	(70 918)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations incorporelles	2.2.6.	-	-
Acquisition d'immobilisations corporelles	2.2.7.	(127 985)	(39 426)
Valeur de cessions d'immobilisation	2.2.16.	-	-
Montants net affecté aux activités d'investissement		<u>(127 985)</u>	<u>(39 426)</u>
Montants net affecté aux activités de financement en espèces		<u>(1 036 372)</u>	<u>(110 344)</u>
Solde d'ouverture	2.2.9.	1 541 780	1 652 124
Diminution / Augmentation au cours de l'exercice		(1 036 372)	(110 344)
Solde de clôture	2.2.9.	<u>505 408</u>	<u>1 541 780</u>

ETAT DE VARIATION DES ACTIFS NETS
(Montants exprimés en UC)

	<u>Notes</u>	<u>Solde au 31.12.2014</u>
2015		
Solde au 1er Janvier	2.2.18.	3 316 627
Surplus de la période	2.2.17.	(1 072 561)
Solde au 31 Décembre	2.2.18.	<u>2 244 066</u>
2014		
Solde au 1er Janvier	2.2.18.	2 591 834
Surplus de la période	2.2.17.	724 793
Solde au 31 Décembre	2.2.18.	<u>3 316 627</u>

Les notes ci-jointes sont parties integrantes de l'état de variation des actifs nets de l'exercice clos le 31 decembre 2015

Les états financiers des pages 6 à 9 ont été approuvés par le Conseil Exécutif le 12 Septembre 2016 et ont signé.

Secrétaire Général

Nom et signature

Président du Conseil Exécutif

DR. A. T. ATIKU

Nom et signature

NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2015

SYSTÈME D'ÉCHANGES D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE OUEST AFRICAIN (EEEOA)

NOTES ET COMMENTAIRES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

(Montants exprimés en Unités de Compte)

1. GENERALITES

Le Système d'Échanges d'Énergie Electrique Ouest Africain (EEEOA) a été créé par Décision A/DEC.5/12/99 du 22^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO en vue de trouver une solution au problème de l'insuffisance d'approvisionnement en énergie électrique en Afrique de l'Ouest.

Initialement, l'EEEOA était placé sous la responsabilité d'un Comité Directeur composé des Ministres d'Énergie des Etats membres de la CEDEAO, soutenu par un autre Comité de Mise en Œuvre de Projets, comprenant les Directeurs Généraux des sociétés d'électricité et des Groupes de Travail, Technique et Institutionnel.

Par Décision A/DEC.18/01/06 du 12 Janvier 2006, le 29^{ème} Sommet de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO tenu à Niamey a adopté la Convention portant création de la nouvelle Organisation de l'EEEOA. Cette nouvelle organisation fonctionnant comme une association des entités du secteur public et du secteur privé en Afrique de l'Ouest est devenue opérationnelle en juillet 2006 et s'est vue octroyer le statut d'institution spécialisée de la CEDEAO (Décision A/DEC.20/01/06), dirigée par un Secrétaire Général.

Les Statuts de l'EEEOA offrent le cadre de mise en place de sa structure de gestion qui favorise la coopération entre pays participants au nombre de quatorze (14) sur les quinze (15) que compte la communauté économique régionale (Bénin, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Ghana, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone, Togo).

Les structures de gouvernance de l'EEEOA sont :

- a) **L'Assemblée Générale** qui est l'organe suprême de décision. Elle est composée des représentants de tous les pays membres de l'organisation.
- b) **Le Conseil Exécutif** qui fonctionne à mi-temps et dont la responsabilité est de définir les politiques et de surveiller les opérations de l'EEEOA ainsi que la planification de son futur développement. Il comprend douze membres dont le Secrétaire Général de l'EEEOA. Les représentants élus qui font partie du Conseil Exécutif sont les directeurs généraux des sociétés membres.
- c) **Les Comités Organisationnels (CO)**, au nombre de cinq (05), et composés d'experts techniques provenant des sociétés membres de l'EEEOA, apportent appui et expertise au Conseil Exécutif sur toutes les questions relatives : à la

formulation de politiques communes de développement ; au maintien et à la mise à jour des procédures communes et des règles d'exploitation ; et aux études techniques et environnementales.

d) Le Secrétariat Général est l'organe administratif et technique chargé de la conduite des activités au quotidien de l'EEEOA. Il gère et coordonne une équipe de professionnels indépendants, en nombre restreint, en charge de l'exécution des tâches quotidiennes nécessaires à l'accomplissement de la mission de l'EEEOA. Le personnel du Secrétariat Général de l'EEEOA exerce les attributions du Secrétariat à toutes les réunions des Comités Organisationnels et des Groupes de Travail ad hoc. Les consultants sont recrutés au besoin, à court terme, pour renforcer les capacités organisationnelles de l'EEEOA.

Le 5 juillet 2006, l'EEEOA a signé un accord de siège avec le Gouvernement du Bénin qui lui confère les privilèges et immunités diplomatiques nécessaires à son bon fonctionnement au service de l'ensemble des pays de la CEDEAO.

L'objectif stratégique de l'EEEOA est basé sur une vision dynamique de l'intégration de l'exploitation des réseaux électriques nationaux dans un marché régional unifié. Ce marché régional unifié doit permettre d'assurer à moyen et long terme un approvisionnement d'électricité optimal, fiable et à un coût abordable aux populations des différents états membres.

Il est visé le bien économique collectif, grâce à une coopération à long terme dans le secteur de l'énergie et au développement des échanges transfrontaliers d'électricité. Pour ce faire et grâce à l'utilisation efficace des accords de coopération de l'organisation, l'EEEOA devra inciter toutes les sociétés d'électricité participantes à établir entre elles, des règles de pratiques communes auxquelles elles devront se conformer, dans les domaines de la planification, de la réalisation et de l'exploitation fiable et sécuritaire des réseaux électriques, ainsi que de la gestion des projets et des échanges d'informations.

Le Secrétariat Général de l'EEEOA bénéficie, dans le cadre du financement de son fonctionnement et de ses missions spécifiques, des fonds de diverses sources. On en distingue trois (3) essentiellement :

- Les contributions des sociétés membres ;
- Les donations de la CEDEAO ;
- Les dons d'autres bailleurs de fonds et de la CEDEAO.

La gestion financière de l'Institution est régie par le règlement financier adopté par le Conseil Exécutif de l'EEEOA. Un manuel de gestion financière décrit les procédures relatives à la mobilisation des ressources, la gestion des comptes bancaires et la gestion de la petite caisse. Les fonds mobilisés sont logés dans des comptes bancaires ouverts à cet effet. Les décaissements sont effectués à partir de ces comptes qui sont régulièrement suivis par le Département Administratif et Financier.

2. PRESENTATION DES COMPTES

Les états financiers au 31 décembre 2015 ont été élaborés selon les règles de la comptabilité publique et sont présentés selon les principes des normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP/IPSAS). Les principales méthodes et les principes comptables appliqués se présentent comme suit :

2.1 Règles et méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés sur la base des règles et méthodes comptables dont les grandes lignes sont résumées ci-après :

a) Base d'établissement des comptes

Ces états financiers ont été établis selon la méthode du coût historique, conformément aux normes internationales de comptabilité du secteur public (NICSP/IPSAS).

En l'absence de normes internationales de comptabilité du secteur public qui s'appliquent spécifiquement à une transaction et à d'autres événements ou conditions, le Conseil Exécutif de l'EEEOA use de son jugement pour le développement et l'application d'une méthode comptable susceptible de produire des informations pertinentes pour les besoins de la prise de décisions par les personnes à qui sont destinés les états financiers qui :

- donnent une image fidèle de la situation financière, de la performance financière et de l'état des flux de trésorerie de l'entité,
- reflètent la réalité économique des opérations et d'autres événements ou conditions et non seulement la forme juridique,
- sont neutres, c'est-à-dire sans préjugés,
- sont prudents, et
- sont complets sur tous les faits substantiels.

Normes, amendements et interprétations établis mais non applicables et non encore adoptés par l'organisation

En 2011, le Conseil des Normes Internationales Comptables du Secteur Public (IPSASB) a finalisé l'IPSASB 32, Service Concession Arrangements : Grantor IPSAS 32 est effectif pour les états financiers annuels couvrant la période avant ou après le 1^{er} Janvier 2015.

Il n'y a pas d'autres interprétations IPSAS qui ne sont pas encore applicables qui seraient susceptibles d'avoir un impact matériel sur l'organisation.

b) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles (biens - fonds et matériels) sont inscrites aux états à leur coût historique net des amortissements cumulés et de la dépréciation accumulée.

La dépréciation est calculée sur une base linéaire à des taux estimés de manière à déterminer la valeur résiduelle de chaque élément sur une période donnée de sa durée de vie. Un taux de dépréciation plein est inscrit au titre de l'année d'acquisition. Aucun taux n'est inscrit au titre de l'année de cession. Les taux annuels appliqués à cet effet sont les suivants :

Ordinateurs	25 %
Équipements	14,20 %
Meubles et mobiliers :	
Résidences	33,33 %
Bureaux	25 %
Véhicules	20 %
Immeubles	2,86 %

Dépréciation

La valeur comptable des immobilisations est revue par rapport à leur dépréciation lorsque des événements ou des changements de circonstances indiquent qu'elles ne sont pas recouvrables. Si un tel fait quelconque existe, la valeur recouvrable est estimée en vue de déterminer, le cas échéant, l'importance de la dépréciation.

Les provisions pour dépréciation sont prises en compte dans l'État de Performance Financière de l'exercice au cours duquel la dépréciation est identifiée.

c) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des technologies brevetées et non brevetées, le savoir-faire et les logiciels. Ceux-ci sont capitalisés et amortis sur la base linéaire dans l'état de la performance financière sur la durée d'utilité ou sur la durée du droit.

d) Reconnaissance des recettes

Les contributions évaluées des sociétés membres sont reconnues quand elles sont approuvées par le Conseil Exécutif. Les contributions impayées durant la période sont reconnues comme créances après en avoir extrait toutes autres provisions.

D'autres recettes, incluant les coûts remboursables par les parties tierces, sont reconnues lorsqu'elles découlent d'un contrat, ou en l'absence d'un contrat, elles requièrent un reçu.

e) Inventaires

Les stocks sont valorisés au coût le moins élevé et à leur valeur nette de réalisation. Ce coût inclut toutes les dépenses directes subies par l'apport de la valeur des stocks de leur état courant à un état en-deçà des conditions normales d'exploitation.

f) Comptes Recevables (Recettes attendues et autres créances)

Les recettes attendues sont inscrites à leur valeur nominale et sont déduites, le cas échéant, des provisions pour créances irrécouvrables ou pertes estimées. La provision pour pertes est inscrite après la revue des montants impayés à la date d'établissement du bilan.

g) Instruments Financiers

L'EEEOA utilise seulement les instruments financiers non-dérivés dans ses opérations normales. Ces instruments financiers comprennent les comptes en banque, les certificats de dépôt, les comptes de créances et les comptes créditeurs. Tous les instruments financiers sont reconnus de façon appropriée dans l'état financier.

h) Devises étrangères

La plupart des opérations financières sont faites en FCFA qui constitue la monnaie fonctionnelle de l'EEEOA. Pendant l'exercice, les transactions sont traduites en monnaie de présentation des états financiers, Unités de Compte (UC) et les écritures sont passées sur la base du taux de conversion en vigueur le jour de la transaction

ou selon un taux trimestriel moyen arrêté pour toutes les dépenses au cours du trimestre.

A la date d'établissement du bilan, les montants des actifs et passifs monétaires exprimés en devises sont traduits en l'unité (UC) de compte au cours du jour. L'Unité de Compte (UC) est la monnaie de compte de toutes les Institutions de la CEDEAO. Les gains ou pertes résultant de la conversion en Unités de Compte sont pris en compte dans l'état de performance financière.

i) Subventions

Les subventions sont amorties sur leurs durées de vie utile et sont déduites de l'amortissement de l'exercice. Lorsque la valeur des actifs ainsi acquis se situe en deçà du seuil de dépréciation arrêté par l'EEEOA, les valeurs monétaires des éléments d'actifs sont considérées comme recettes de l'exercice au cours duquel les subventions ont été octroyées. Les dons en espèces et subventions sont comptabilisées comme recettes dans les états financiers dès leur réception.

j) Régime de retraite du personnel

La contribution de l'EEEOA au régime de retraite du personnel (à l'exception du Secrétaire Général) est prise en compte dans l'état de la performance financière au fur et à mesure des différentes échéances. Dans le cadre de ce régime, l'employeur verse une contribution de 17% du salaire de base de l'employé dans un fonds de retraite.

L'EEEOA a mis de côté un montant de 25% du salaire annuel du Secrétaire Général comme indemnité de fin de service. Ce montant est pris en compte dans les états financiers chaque année.

k) Provisions

Des provisions pour les passifs et charges sont comptabilisées en prévision des cas où l'EEEOA serait appelée à honorer un engagement juridique ou implicite à la suite d'un événement antérieur, pour lequel l'EEEOA serait probablement obligé de régler. Le Secrétariat Général fait une estimation des ressources requises pour honorer ledit engagement à la date d'établissement de l'Etat de Situation Financière.

2.2 Notes explicatives

(Tous les montants sont exprimés en UC sauf indication contraire).

2.2.1 Recettes totales

La situation des contributions des membres s'analyse comme suit :

Libellés	2015	2014
Contributions des membres	4 085 519	4 135 564
Subventions reçues		5 694
Provisions des impayés sur contributions des membres au 31.12.2015	(548 510)	253 664
	<u>3 537 009</u>	<u>4 394 922</u>

Les contributions des sociétés actionnaires, membres de l'EEEOA se reconstituent comme suit au cours de la période :

Sociétés	2015	2014
PHCN - TCN - NIGERIA	1 459 579	1 505 134
VRA - GHANA	560 495	577 572
ECG	286 574	294 976
CI ENERGIES CÔTE D'IVOIRE	363 624	335 438
SENELEC	174 558	176 544
CEB	163 160	159 443
EDM	101 044	103 569
SOGEM	94 320	96 633
SONABEL	90 839	93 041
SBEE	90 005	92 180
CIE	44 619	90 714
CEET	81 660	83 571
NIGELEC	80 634	76 664
EDG	80 011	73 997
NAWEC	53 939	54 972
CONTOUR GLOBAL	48 125	48 974
CENIT ENERGIE LTD	44 619	45 357
EAGB	44 619	45 357
GTS ENGINEERING	44 619	45 357
GRIDCo	44 619	45 357
LEC	44 619	45 357
NPA	44 619	45 357
GTG ENERGY LTD	44 619	-
	<u>4 085 519</u>	<u>4 135 564</u>

2.2.2 Dépenses du personnel

Les dépenses du personnel chargé de la conduite des activités et des opérations à l'EEEOA se reconstituent comme suit au cours de la période :

Libellés	2015	2014
Salaires du personnel	1 017 890	682 971
Rémunération des prestataires et du personnel temporaire	211 765	116 177
Indemnité d'installation	40 345	18 097
Remboursement des frais de scolarité	215 081	229 979
Frais divers	388 559	275 971
Contributions au fonds de retraite	159 365	103 153
Indemnité de départ du SG	150 122	17 418
Frais médicaux	20 417	20 825
Frais de formation	59 428	61 528
	<u>2 262 972</u>	<u>1 526 119</u>

Les frais divers représentent d'autres frais de personnel tels que les indemnités de congé au pays d'affectation ou au pays d'origine.

2.2.3 Frais généraux

Les dépenses de fonctionnement à la clôture de l'exercice se présentent comme suit au 31 décembre 2014 :

Libellés	2015	2014
Imprimerie et matériel de bureau	49 741	68 198
Réparation et entretien	165 675	69 836
Services d'utilité publique	12 236	12 244
Loyer	32 294	34 456
Transports	109 303	85 830
Frais d'audit et autres	26 710	20 628
Impôts et taxes	8 606	1 455
Frais de consultation	33 089	55 163
Licences informatiques des logiciels	9 888	25 599
	<u>447 542</u>	<u>373 409</u>

2.2.4 Dépenses administratives

Les dépenses de fonctionnement enregistrées dans la rubrique « Dépenses administratives » à la clôture de l'exercice 2015 se présentent comme suit :

Libellés	2015	2014
Publicités, relations publiques	45 946	90 178
Frais d'affranchissement et de communication	99 770	102 426
Missions officielles	585 625	437 872
Fournitures et matériels de conférence	11 315	11 486
Services de traduction	59 168	49 724
Frais de réception/représentation pour les retraités	88 732	106 957
Recrutement	36 017	9 066
Facilitation du projet	-	117 176
Coopération technique avec les organisations internationales	2 701	16 159
	<u>929 274</u>	<u>941 044</u>

2.2.5 Réunions du Conseil Exécutif et des Comités

Les dépenses relatives à l'organisation et à la tenue des sessions du Conseil Exécutif et des Comités se détaillent comme suit :

Libellés	2015	2016
Réunions du Conseil Exécutif	459 922	194 199
Comité Technique et d'Exploitation	164 255	125 460
Comité de planification stratégique et environnemental	122 126	92 154
Comité des Finances, des Ressources Humaines et de la Gouvernance	61 180	70 352
	<u>807 483</u>	<u>482 165</u>

2.2.6 Immobilisations incorporelles

Les mouvements intervenus au cours de la période dans les comptes d'immobilisations incorporelles et d'amortissements correspondants s'analysent comme suit au 31 décembre 2015 :

	Soldes au 31.12.2014	Additions Dotations	Cessions/ Reprises	Transferts/ Cessions	Soldes au 31.12.2015
VALEURS BRUTES					
Immobilisations incorporelles	396 939	-	-	-	396 939
Travaux en cours	16 914	-	-	-	16 914
	<u>413 853</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>413 853</u>
AMORTISSEMENTS					
Immobilisations incorporelles	(343 441)	(17 832)	-	-	(361 273)
Total des amortissements	<u>(343 441)</u>	<u>(17 832)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(361 273)</u>
Valeur nette	<u>70 412</u>	<u>(17 832)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>52 580</u>

2.2.7 Immobilisations corporelles

Les mouvements intervenus au cours de la période dans les comptes d'immobilisations corporelles et d'amortissements correspondants s'analysent comme suit au 31 décembre 2015 :

	Soldes au 31.12.2014	Additions Dotations	Cessions/ Reprises	Transferts/ Cessions	Soldes au 31.12.2015
VALEURS BRUTES					
Constructions	335 161	-	-	-	335 161
Matériels informatiques	175 321	41 451	-	-	216 772
Equipements, meubles et mobiliers	62 718	45 744	-	-	108 462
Véhicules	393 471	40 790	-	-	434 261
	<u>966 671</u>	<u>127 985</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>1 094 656</u>
AMORTISSEMENTS					
Constructions	(38 304)	(9 576)	-	-	(47 880)
Matériels informatiques	(161 122)	(19 619)	-	-	(180 741)
Equipements, meubles et mobiliers	(62 718)	(6 535)	-	-	(69 253)
Véhicules	(226 179)	(63 033)	-	-	(289 212)
Total des amortissements	<u>(488 323)</u>	<u>(98 762)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(587 085)</u>
Valeur nette	<u>478 348</u>	<u>29 223</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>507 571</u>

2.2.8 Activité financière

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Produits financiers	34 443	5 623
Charges/ Dépenses financières	<u>(90 329)</u>	<u>(209 528)</u>
Dépenses financières nettes	<u>(55 886)</u>	<u>(203 905)</u>

Dépenses financières

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Frais bancaires	3 268	2 979
Différences de change	<u>87 060</u>	<u>206 549</u>
	<u>90 329</u>	<u>209 528</u>

2.2.9 Trésorerie

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Dépôts à vue	478 708	1 529 940
Caisses	<u>26 699</u>	<u>11 840</u>
	<u>505 407</u>	<u>1 541 780</u>

2.2.10 Recettes attendues des opérations de change (sur les contributions des membres)

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Contributions attendues des sociétés membres	2 691 571	2 128 771
Provision pour créances douteuses	<u>(1 685 939)</u>	<u>(1 137 429)</u>
	<u>1 005 632</u>	<u>991 342</u>
Avances aux fournisseurs	1	52 560
Avances au personnel	<u>246 193</u>	<u>91 771</u>
	<u>1 251 825</u>	<u>1 135 673</u>

2.2.11 Autres créances

Ce sont les dépenses occasionnées par divers projets financés par les bailleurs de fonds et dont l'exécution est assurée par l'EEEOA. Ces dépenses seront remboursées à l'EEEOA. Elles se reconstituent comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Projet CEDEAO – Guinée Bissau	5 210	5 210
Projet CEDEAO – Guinée Conakry	11 667	18 706
Projets Banque Mondiale	24 007	26 694
Programme USAID aux membres de l'EEEOA		
North Core	13 865	33 244
Autres projets	436 334	383 134
	<u>491 083</u>	<u>466 988</u>

2.2.12 Charges constatées d'avance

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Formation USAID	-	-
Assurance	7 667	7 299
Loyer (Résidence du SG & Guest - House)	13 867	9 466
Télécommunications (Caution)	-	-
Internet	28 532	13 240
	<u>50 066</u>	<u>30 005</u>

2.2.13 Comptes créditeurs

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
Honoraires des auditeurs	13 912	25 588
Autres comptes à payer	568 945	244 979
	<u>582 857</u>	<u>270 567</u>

2.2.14 Provision pour indemnité de départ

Il s'agit du montant cumulé des dotations faites par l'EEEOA au titre des indemnités de départ à la retraite du personnel. Cette rubrique s'analyse comme suit :

	2015	2014
Solde au 1 ^{er} janvier	105 468	85 952
Dotations de l'exercice	39 597	19 516
	<u>145 065</u>	<u>105 468</u>
Paiements au Secrétaire Général	(133 817)	-
	<u>11 248</u>	<u>105 468</u>

2.2.15 Subventions d'équipements

La situation des subventions d'équipements s'analyse comme suit au cours de la période.

Sources des subventions	Solde d'ouverture au 01.01.2015	Augmentation au cours de la période	Transfert des biens cédés	Amortissement de la période	Solde au 31.12.2015
KEPCO (un véhicule)	0	-	-	-	0
(GIZ) PSSE					
Software	30 543	-	-	(10 182)	20 361
	<u>30 543</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(10 182)</u>	<u>20 361</u>

Les subventions d'équipements ont été amorties suivant la durée de vie des actifs et leur amortissement est pris en compte dans la détermination du total des dépréciations au titre de l'exercice.

2.2.16 Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation

Les opérations enregistrées dans la rubrique « Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation » s'analysent comme suit au cours de l'exercice 2015 :

	2015	2014
Surplus net pour la période	(1 072 561)	724 793
Réajustement des postes hors caisses		
Dépréciation	116 594	158 694
Amortissement des subventions d'équipement	(10 181)	(15 207)
Profit sur vente d'immobilisations	-	-
Variations de fonds d'exploitation :		
Accroissements/Diminution des recettes attendues des opérations de change	(116 152)	(661 489)
(Accroissement)/Diminution Autres recettes	(24 096)	(337 848)
Accroissement Prépaiement	(20 061)	2 675
Accroissement comptes payables	312 290	(2 777)
Accroissement du compte pour l'indemnité de départ	(94 221)	19 516
Subventions reçues	-	40 724
Produits d'exploitation	<u>(908 387)</u>	<u>(70 918)</u>

2.2.17 Déficit au cours de l'exercice

L'analyse de la performance financière de la période sous revue révèle un déficit net d'un montant de 1 072 561 UC contre un surplus net de 724 793 UC en 2014. Ce déficit a été transféré sur les fonds cumulés à la clôture de l'exercice 2015.

2.2.18 Solde de fonds cumulés

Il s'agit de la situation des fonds cumulés qui s'élèvent à 2 244 066 UC au 31 décembre 2015 contre 3 316 627 UC à la clôture de l'exercice 2014.